

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 8 octobre 2012

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

11

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

**Conseillers présents** : FOURNIER C. / DOSSMANN M. /  
HINDENNACH G. / RIFF D. / KREMMEL M.L.

SCHARSCH J. / FALK E / KEITH H / HEIM C / WOLFF B.

**Conseiller absent** : Néant

**Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2012 :**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 10 septembre 2012.

**Marché de prestation pour la vérification incendie :**

M. le Maire propose au Conseil Municipal de signer un marché pour la vérification incendie de la mairie, de l'église, de l'école et de l'espace communal. Il présente les offres faites par Alsace Incendie et Eurofeu.

Le Conseil Municipal, après pris connaissance des tarifs pratiqués pour les différentes vérifications, estime que la proposition d'Alsace Incendie est la plus intéressante et autorise le Maire à signer un marché de prestation pour la vérification incendie avec cette société.

**Convention pour la gestion des aides à l'habitat:**

M. le Maire soumet à l'avis du Conseil Municipal une convention au titre du PIG Renov'habitat 67 et de la valorisation du patrimoine alsacien permettant d'apporter une aide aux propriétaires pour des travaux d'amélioration des logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention avec le Conseil Général.

**Convention pour la mise en place d'un container à vêtements :**

M. le Maire présente au Conseil municipal la proposition de la société COLTHAB de mise à disposition d'un container pour la collecte de vêtements, moyennant le versement annuel d'une contribution de 150 € au Centre communal d'action sociale.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer cette convention avec la société COLTHAB, à condition qu'elle ne fasse pas l'objet d'une concurrence déloyale avec la société qui a déjà mis en place un container à vêtement.

**Remplacement de Sandrine BINDREIFF : :**

M. le Maire informe la Conseil Municipal que Mme Sandrine BINDREIFF lui a fait parvenir une lettre de démission de son poste d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, à compter du 10 octobre 2010.

Suite à la publication de la vacance de poste, il a retenu la candidature qui lui semble la plus intéressante, à savoir celle de M. SABIAN René et propose de fixer

sa durée de travail hebdomadaire à 10 h 00, pour une rémunération correspondant à l'indice 313.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte de la démission de Mme Sandrine BINDREIFF et décide d'engager, dans ce poste, M. SABIAN René, avec une durée hebdomadaire de service de 10 h 00 et une rémunération correspondant à l'indice 313.

### **Remplacement de Mme Carine KALSCH durant son congé de maladie :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que Mme Carine KALSCH, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, assurant le nettoyage de l'école, est en congé de maladie depuis le 2 septembre 2012. Son état ne s'améliorant pas, elle va subir une opération chirurgicale et sera de ce fait en arrêt maladie encore pendant un bon bout de temps. Pour assurer un nettoyage régulier de l'école, il propose de pourvoir au remplacement de Mme Carine KALSCH jusqu'à son rétablissement. Il a reçu la candidature de Mlle Audrey DIEMER de Rohr et propose de l'engager aux mêmes conditions de durée de travail et de rémunération que Mme Carine KALSCH.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'engager, pour la durée du congé de maladie de Mme Carine KALSCH, à partir du 15 octobre 2012, Mlle DIEMER, en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe, pour une durée hebdomadaire de service de 16 h et une rémunération correspondant à l'indice 313.

### **Fête de Noël du 3<sup>ème</sup> âge :**

Mme Christiane FOURNIER rapporte que le centre communal d'action social propose deux dates pour l'organisation de la Fête de Noël du 3<sup>ème</sup> Age : le 8 ou le 15 décembre 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, retient la date du 15 décembre et décide d'organiser cette manifestation à l'Auberge de l'Ackerland.

### **Divers :**

M. le Maire fait appel aux élus disponibles pour effectuer un rangement du local technique de l'Espace communal, samedi, le 27 octobre.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 12 octobre 2012.

Le Maire